

*Les crédits*

Comme je l'ai déjà dit, le Canada n'a pas les moyens des États-Unis ni de l'Europe, mais il ne peut pas non plus laisser les agriculteurs se débrouiller tout seuls, car l'agriculture c'est un secteur très productif. Les céréaliculteurs canadiens comptent en effet parmi les agriculteurs les plus efficaces, productifs et concurrentiels du monde. Si on pouvait établir les fameuses règles de jeu équitables, nos producteurs pourraient sûrement se débrouiller sans l'aide de l'État. Les députés, les contribuables et les producteurs eux-mêmes s'en réjouiraient tous, mais c'est malheureusement impossible dans l'état actuel des choses: on ne peut pas plus supprimer les subventions à l'agriculture consenties à l'étranger qu'on peut se débarrasser de Saddam Hussein.

L'an dernier, le gouvernement a dégagé 500 millions de dollars pour créer un programme spécial de soutien du revenu. L'automne dernier, il a annoncé le Programme d'amélioration de l'autofinancement qui accordait aux agriculteurs des avances sans intérêt sur leurs stocks de produits agricoles. Grâce à ce programme, environ 1,5 milliard de dollars ont été rendus disponibles.

En plus de ces programmes, il y a le processus d'examen de l'endettement des agriculteurs par lequel le gouvernement a aidé un certain nombre d'agriculteurs à régler des problèmes auprès de leurs créanciers. Par différentes mesures, la Société du crédit agricole a permis la radiation de grosses sommes dues. Il y a aussi un programme visant spécifiquement à aider les clients de la Société du crédit agricole en difficulté à trouver des capitaux et à reprendre leurs activités agricoles. À côté de cela, il y a le Programme canadien de réorientation des agriculteurs qui a permis à plus de 3 500 familles d'agriculteurs d'acquérir une formation et d'obtenir de l'aide.

Un autre élément, assez important, mais qui a peut-être été perdu de vue dans le débat sur la TPS, c'est que la mise en oeuvre de cette taxe épargnera aux agriculteurs 250 millions de dollars en taxe de vente sur les intrants, avantage qui n'est pas à négliger.

Il reste une longue liste de mesures gouvernementales se rapportant aux céréales et aux oléagineux et aussi à bien d'autres secteurs de l'agriculture, mais je parle surtout aujourd'hui des céréales et des oléagineux. En fait, vers la fin des années 1980, les gouvernements fédéral et provinciaux ont contribué pour une large part au revenu agricole. Entre 1986 et 1989, les paiements

directs au titre des programmes représentaient 84 p. 100 du revenu agricole net en espèce. Le total de ces paiements a plus que doublé entre la première moitié des années 1980 et la fin de la décennie, passant d'une moyenne annuelle de 1,5 milliard de dollars à 3,6 milliards. Dans les Prairies où la production de céréales et d'oléagineux domine l'agriculture, la part fédérale des programmes de soutien est en moyenne de 86 p. 100.

Tous ces programmes spéciaux que j'ai mentionnés étaient nécessaires, bien sûr, mais ils démontrent qu'il y avait des failles dans les programmes de protection des agriculteurs qui faisaient qu'il leur était impossible de prévoir leurs revenus. Les agriculteurs ont besoin, jusqu'à un certain point, de pouvoir prédire leurs revenus pour rester efficaces et concurrentiels. C'est l'une des raisons qui expliquent qu'en 1989, le ministre de l'Agriculture et le gouvernement ont lancé, en association avec les provinces et différents intervenants du secteur agro-alimentaire, je dois le préciser, l'examen des programmes de ce secteur le plus ambitieux jamais entrepris dans l'histoire de l'agriculture canadienne.

Par cet examen de politique, le gouvernement a voulu s'écarter de la formule d'aide improvisée inefficace pour adopter une structure de soutien plus complète qui soit équitable, rentable et prévisible.

Aussi, pendant plus d'un an, les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les représentants de ce secteur ont collaboré pour atteindre ce but. Ils ont entrepris ensemble un examen historique des programmes et mesures agricoles. Dans les 11 groupes de travail créés dans le cadre de cet examen, de nombreux Canadiens se sont efforcés d'oublier leurs différences pour trouver des solutions qui soient dans l'intérêt du secteur agricole.

Nulle part, monsieur le Président, cela a été plus évident que dans le travail du comité sur le soutien du revenu pour les céréales et les oléagineux. Ce comité fédéral-provincial-sectoriel a été établi au début de 1990 et comptait quelque 34 membres dont 19 étaient de vrais agriculteurs, de vrais producteurs. Ils ont pu proposer une série de recommandations qui se sont traduites par le projet de loi sur la protection du revenu des agriculteurs dont la Chambre est saisie actuellement, comme je l'ai dit, et en fait le ministre de l'Agriculture comparait actuellement devant le Comité de l'agriculture pour discuter de certains aspects de ce projet de loi.